



PRÉFET DU GARD

SOUS-PREFECTURE D'ALES

CABINET

Dossier suivi par C.ROUSSEL

☎ 04.66.56.39.16

☐ 04.66.86.20.26

Courriel : corinne.rousseau@gard.gouv.fr

N°2 MEJANNES LE CLAP

Visite périodique

Centre sportif-logement li Renaire

le village,

SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

Effectifs

Public : 15

Personnel : 1

Total : 16

Classement

Type : R-H

Avec activité(s) :

Catégorie : 5ème

COMMISSION D'ARRONDISSEMENT D'ALES

POUR LA SÉCURITÉ CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

- Vu le rapport établi par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard dans le domaine de la sécurité incendie
 Vu le rapport de visite.

AVIS DU SDIS :

AVIS FAVORABLE

avec prescriptions mentionnées au rapport

AVIS DEFAVORABLE

NON EXAMINE

La commission ne peut se prononcer en l'absence du maire, de l'adjoint ou du conseiller désigné par lui ou de son avis écrit motivé (article 12 du décret N°95-260 du 8 mars 1995)

CARENCE

SANS OBJET

AVIS FAVORABLE à la demande de dérogation

AVIS DEFAVORABLE à la demande de dérogation

SANS AVIS LORS DE LA

VISITE (Art 48 du décret N°95-260 du 8 mars 1995)

Cet avis lie l'autorité de police (Art R 123.13 du CCH et R421.48 du Code de l'Urbanisme)

VISITE PERIODIQUE par :

Sous-commission

Sous-commission lors de la périodique

Groupe visite de la Sous-commission

Sans objet

Commission communale

Commission arrondissement

OBSERVATIONS:

AVIS DEFINITIF DE LA COMMISSION

Avis Favorable

Avis Défavorable

Pour le Sous-Préfet

Président de la Commission de Sécurité de

l'Arrondissement d'ALES, et par délégation


Isabelle LEBEAU